

[Text]

Mr. Koury: Whatever is involved with the \$2.8 million when we give that money yearly. How much does it cost the government yearly?

Mr. Tait: We don't have figures on that. I know that question came up last time, but we don't have ways of calculating those costs. We don't tag our litigation as to whether it was funded by the Court Challenges Program or whether it just came up in the normal course. We can't differentiate our costs in that way.

Mr. Koury: You couldn't say if it's \$5 million or \$8 million or \$10 million?

Mr. Tait: I really couldn't. I just don't know.

Mr. Koury: Could you tell us whether your officials have been in contact with the Court Challenges Program staff?

Mr. Tait: It would be the multiculturalism and citizenship departments that would have done that.

Mr. Koury: I'll ask them that question.

M. Joncas (Matapédia-Matane): Merci, monsieur le président. À ce stade-ci, on donne comme raison pour l'abolition du Programme le manque de sources de financement; on dit également qu'il y a une certaine jurisprudence qui est déjà en place. Quels sont les arguments ou les raisons qui, en 1985, ont justifié l'implantation du Programme, alors qu'aujourd'hui on dit qu'il est inutile?

M. Tait: On savait alors qu'il serait difficile pour certains groupes de défendre leurs causes. Dans l'intérêt du public canadien en général, et dans l'intérêt des groupes qui sont mentionnés dans l'article 15, on voulait aider ces gens-là à nous aider à faire évoluer la jurisprudence canadienne. À vrai dire, on avait des problèmes de déficit, mais le déficit a doublé depuis lors. C'est dans ce contexte-là que nous avons pensé avoir assez d'argent pour mettre en oeuvre un bon programme.

M. Joncas: Si on avançait l'idée d'une fondation qui pourrait être financée également par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, fondation qui jouerait le rôle que le Programme a joué jusqu'à ce jour, que penseriez-vous d'une telle fondation où les deux paliers de gouvernement pourraient contribuer?

• 1035

M. Tait: Je trouve que c'est une idée fort intéressante, mais je ne peux pas répondre au nom du gouvernement. C'est une idée nouvelle et ce sera au ministre de réagir au nom du gouvernement.

M. Joncas: Il y a présentement des causes qui ont été entendues grâce à ce Programme et qui ont été gagnées. Maintenant que le Programme n'existe plus, comment, croyez-vous, le gouvernement va-t-il réagir pour favoriser le recours en appel dans le cas des causes perdues? Pensez-vous qu'il va profiter de la présente situation pour dire: on va en appel, puisque les groupes n'ont plus d'argent?

M. Tait: Je peux vous rassurer catégoriquement en vous disant qu'on ne va pas profiter de la situation. Je sais qu'il y a eu quelqu'un à une de vos réunions qui avait suggéré que nos avocats retardaient le processus pour faire «couler» les fonds des gens aidés par le Programme. Ce n'est pas vrai.

[Translation]

M. Koury: Ce que je veux savoir, c'est combien cela coûte au gouvernement, chaque année?

M. Tait: Nous n'avons pas de chiffres à ce sujet. Je sais que la question a déjà été soulevée, mais nous n'avons aucun moyen de calculer les coûts. Nous ne faisons pas de distinction, que le procès soit financé par le Programme de contestation judiciaire ou qu'il s'agisse d'une affaire ordinaire. Il ne nous est pas possible de différencier nos coûts de cette manière.

M. Koury: Vous ne pouvez donc pas me dire s'il s'agit de 5 millions, de 8 millions ou de 10 millions de dollars?

M. Tait: Non, je n'en sais rien.

M. Koury: Pourriez-vous me dire si vos collaborateurs ont été en contact avec le personnel du Programme de contestation judiciaire?

M. Tait: Si c'est le cas, il s'agirait des ministères du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

M. Koury: Je leur poserai la question.

Mr. Joncas (Matapédia—Matane): Thank you, Mr. Chairman. Up to now, we have been told that the Court Challenges Program was abolished because of a lack of funds; we have also been told that we have a jurisprudence now. What rationale was used in 1985 to establish the program, while we're told today that it is useless?

Mr. Tait: At the time, we knew that it would be difficult for some groups to defend their cases. In the interest of the Canadian public at large, and of the groups that are mentioned in Clause 15, we wanted to help these people to help us with the development of a Canadian jurisprudence. To tell the truth, we had a problem with the deficit, but it has doubled since then. At the time, we thought we had enough money to implement a good program.

Mr. Joncas: What would you think of the establishment of a foundation that could be equally financed by the federal government and the provincial governments, that would play the role held by the program up to now?

Mr. Tait: I find it a very interesting idea, but I cannot answer on behalf of the government. It's a new idea and it will be up to the minister to respond on behalf of the government.

Mr. Joncas: A number of cases have been won thanks to this program. But now that it no longer exists, what will the government do to help appeals for lost cases? Do you think that it will take advantage of the present situation and say: We will appeal since these groups have run out of money?

Mr. Tait: I can categorically assure you that we will not take advantage of the situation. I know that someone, at one of your meetings, said that our lawyers were slowing down the process in order to exhaust the funds of the people that were helped by the program. It is not true.